

## Note sur l'industrie pétrolière de l'Afrique centrale

Albert Yama N'KOUNGA\*

### Introduction

La maîtrise des technologies nouvelles en matière de forage et de récupération d'huile dans les grands fonds a abouti ces dernières années à des découvertes majeures dans l'offshore profond du Golfe de Guinée, notamment au large des côtes congolaises et équato-guinéennes. Des découvertes qui ont suscité beaucoup d'espoirs en Afrique centrale. Après l'épuisement des réserves de ses gisements détritiques mis en production dans les années 60, cette sous-région mise beaucoup sur le « Grand Fond » pour augmenter sa production de brut<sup>1</sup>. L'Afrique centrale devrait également profiter d'un apport substantiel de la part du Tchad, pays enclavé dont le pétrole sera évacué vers la mer par le pipeline Tchad-Cameroun actuellement en construction.<sup>2</sup>

Ces développements devraient confirmer la relance<sup>3</sup> de l'industrie du pétrole de l'Afrique centrale, traumatisée depuis deux ans par le déclin de ses composantes camerounaise et gabonaise, dû à la maturité de plusieurs champs combinée à un manque de découvertes majeures d'hydrocarbures. Et également permettre à cette industrie de perpétuer sa domination sur les autres secteurs de développement, puisqu'elle contribue de manière très significative au Produit Intérieur Brut (PIB) et aux recettes totales de la plupart des pays

producteurs de la sous-région. De ce fait, elle occupe une place importante dans leurs économies, ceci souvent et malheureusement au détriment de l'industrie des substances minérales solides, mais aussi de bien d'autres secteurs de développement tel que l'agriculture. Des secteurs sur lesquels le pétrole par ailleurs semble n'avoir pas eu d'effet d'entraînement, au regard des performances économiques des pays producteurs. Malgré leurs revenus pétroliers, ces pays n'ont pas « décollé » économiquement, les plus nantis d'entre eux étant, selon l'Indice de Développement Humain établi par le Programme des Nations Unies Pour le Développement (PNUD), classés comme certains pays non producteurs également de la sous-région, dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire.

La présente note se veut une contribution à la réflexion sur ce paradoxe. Se basant surtout sur les résultats de réflexions antérieures sur l'industrie pétrolière de l'Afrique centrale, menée par la Représentation en Afrique Centrale de la Commission Economique des Nations Unies, elle rappelle brièvement la tradition pétrolière de la sous-région, puis mentionne la situation difficile que traversent certaines des composantes de l'industrie pétrolière de l'Afrique centrale. Celle-ci a relancé ces deux dernières années, la controverse sur le pétrole et le développement en Afrique centrale, un thème qui sera développé ultérieurement. Enfin la note souligne certains éléments qui pourraient être exploités dans le cadre d'une analyse plus poussée sur ce thème.

### I – Une longue tradition d'exploitation pétrolière

L'Afrique centrale a une longue tradition pétrolière. Par exemple, Ozouri, la première découverte commerciale de pétrole du Gabon date de 1956. La production du brut a débuté en 1961. Cette production initiale était de 774 369 tonnes.

La production de pétrole gabonaise a ensuite connu une progression graduelle, notamment avec Anguille, la première découverte offshore de ce pays, et les découvertes de Batanga, atteignant 11 324 716 tonnes en 1976.

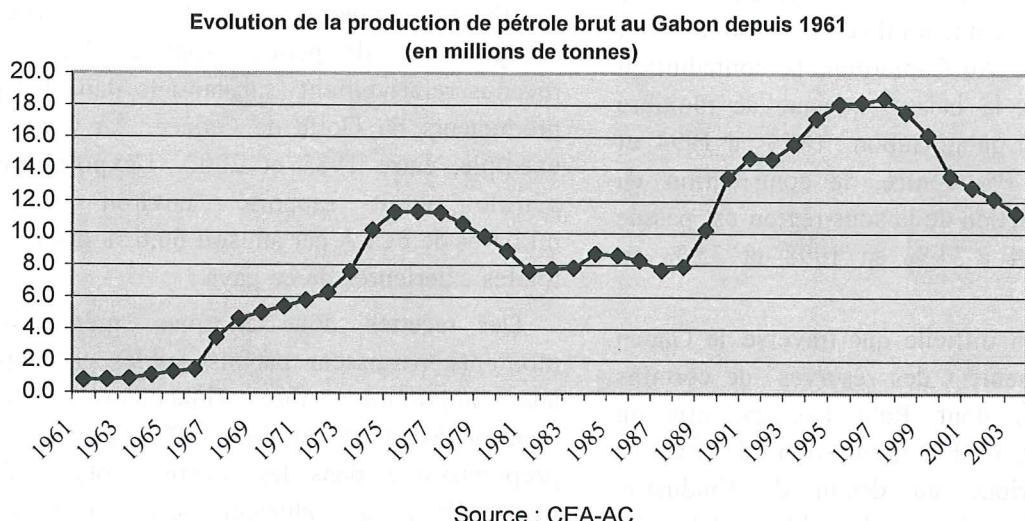
\* Expert à la Commission des Nations Unies pour l'Afrique.

<sup>1</sup> L'énorme potentiel pétrolier offshore de Sao-Tomé qui, ces dernières années, fait l'objet d'intenses tractations aussi bien avec les pays voisins (Guinée Equatoriale, Nigeria) qu'avec les firmes pétrolières étrangères devrait bientôt être exploité, confortant ainsi les espoirs de la sous-région.

<sup>2</sup> Les travaux seraient assez avancés.

<sup>3</sup> Relance qui a débuté avec la production de la Guinée Equatoriale, une production en croissance exponentielle.

Graphique 1 : Evolution de la production pétrolière du Gabon



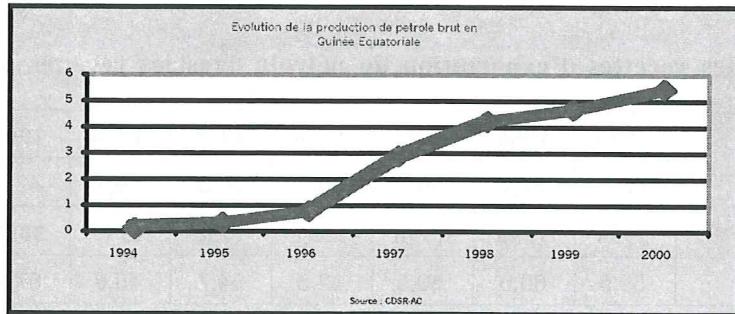
Elle a ensuite décliné pour atteindre 7 792 226 tonnes en 1982 avant de reprendre timidement et de se stabiliser autour de 8,4 millions de tonnes en 1985. Après deux années de baisse (1987 et 1988), elle connaît une croissance soutenue avec un pic de 18 467 305 tonnes en 1997. Une hausse liée en très grande partie à la performance de Rabi Kounga, le plus grand champs pétrolifère du Gabon et de la sous-région, dont la production journalière est de l'ordre de 215 000 barils.

## II – Des composantes de l'industrie pétrolière de la sous-région en situation très difficile.

L'exploitation des statistiques de la production globale du secteur pétrolier de l'Afrique centrale

révèle un taux de croissance moyen de 1 % entre 1997 et 2002. Cette performance est due pour l'essentiel à la République de Guinée Equatoriale (RGE). Véritable éponge imbibée d'huile, ce pays qui n'a rejoint le club des pays producteurs de pétrole de l'Afrique centrale qu'en 1994, a vu sa contribution à la production de la sous-région passer de moins de 1 % en 1994 à 10 % en 1998, 14 % en 2000 et 23 % en 2002. En 2002, sa production (12,7 millions de tonnes) ayant bien que légèrement dépassé celles du Gabon (12,5 millions de tonnes) et du Congo (12,3 millions de tonnes), confirme ainsi le dynamisme de l'industrie pétrolière de ce jeune pays producteur qui est en voie de devenir le premier pôle de croissance de l'industrie pétrolière de l'Afrique Centrale.

Graphique 2 : Evolution de la production de pétrole brut de la Guinée Equatoriale (1994-2000)



Source : CEA-CA. Ministère Mines et Energie RGE.

En effet, depuis quelques années, le Gabon tend à perdre sa position de "leader" au niveau de la sous-région, sa part dans la production de l'Afrique centrale étant tombée de 53 % en 1994 à 35 % en 2000. Au Cameroun, la contribution est également à la baisse, quoique de manière moins prononcée qu'au Gabon : 18 % en 1994 et 16 % en 2000. Par contre, la contribution du Congo à la production de la sous-région est passée de 28 % en 1994 à 31 % en 1998 et 35 % en 2000.

Cette situation difficile que traverse le Gabon est due à l'épuisement des réserves<sup>1</sup> de certains champs matures dont Rabi Kounga, mis en chantier en 1985. La maturation de Rabi a largement contribué au déclin de l'industrie pétrolière du Gabon. Déjà perceptible au début des années 90, celui-ci s'est aggravé au fil des années avec l'absence des découvertes majeures. Ainsi, la production du Gabon est passée de 17,5 millions de tonnes en 1999 à 13,1 millions de tonnes en 2001 et 12,8 millions de tonnes en 2002. Et, selon certaines estimations, sauf cas de découvertes majeures et au rythme actuel d'exploitation (10 à 12 %) les réserves actuelles du pays seront probablement épuisées en 2010.

En tout cas, cette mauvaise passe a intensifié la préparation de l'après pétrole dans ce pays et surtout replacé au cœur des polémiques sur le développement en Afrique centrale, le thème « Pétrole et développement économique en Afrique centrale ».

### III – Une industrie qui n'aurait pas entraîné le reste de l'économie des pays producteurs

D'une manière générale, les recettes d'exportation de pétrole sont à l'origine de revenus relativement<sup>2</sup> substantiels dans les pays producteurs du Golfe de Guinée. Au Gabon par exemple, entre 1985 et 2002, l'exportation de pétrole aurait rapporté environ 1814,96 milliards de FCFA par an, soit 66,6 % des recettes totales extérieures de ce pays.

Des recettes donc énormes, même si les montants paraissent parfois faibles par rapport aux importants flux financiers pétroliers mentionnés dans certaines affaires<sup>3</sup>. Leur part prépondérante dans les recettes totales de la plupart des pays producteurs de la sous-région et les faibles performances économiques de ces pays alimentent la controverse autour de la gestion de la manne pétrolière. Controverse d'autant plus vive dans certains pays que le déclin des industries pétrolières du Cameroun et du Gabon est aujourd'hui évident.

<sup>1</sup> La situation du Cameroun est similaire à celle du Gabon : on note une baisse de la production au début des années 90, due au vieillissement des vieux champs classiques notamment ceux de Rio del Rey, ceci jusqu'à la mise en production d'Ebomé qui a stabilisé la production camerounaise autour de 5,4 et 5,5 millions de tonnes. La production a ensuite augmenté grâce à une croissance de la production d'Ebomé combinée avec une mise en exploitation de champs marginaux et une meilleure productivité des champs classiques. Mais aucune découverte majeure n'a été enregistrée ces dernières années.

<sup>2</sup> Par rapport aux revenus engendrés par les autres secteurs de développement.

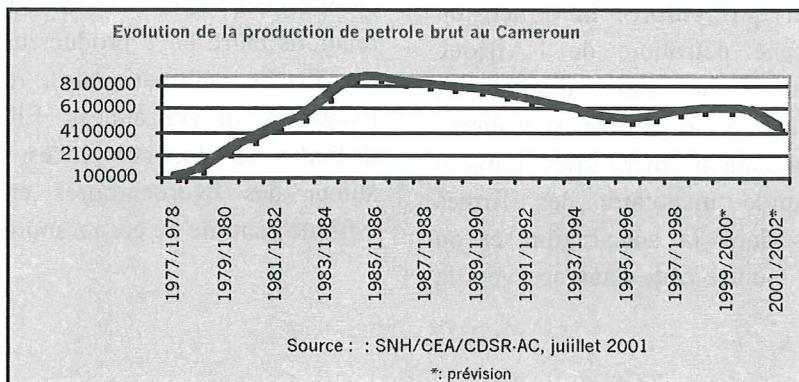
<sup>3</sup> Affaire ELF.

Tableau 1 : Part des recettes d'exportation de pétrole dans les recettes totales du Gabon

Année (en gras)	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993
Recettes pétrolières (en % des recettes totales)	63,8	57,4	25,6	30,8	26,9	39,7	42,7	42,2	45,3
	<b>1994</b>	<b>1995</b>	<b>1996</b>	<b>1997</b>	<b>1998</b>	<b>1999</b>	<b>2000</b>	<b>2001</b>	<b>2002</b>
	59,5	60,6	59,5	62,5	54,7	46,9	67,5	66,0	55,1

Source : CEA et BEAC.

Graphique 3 : Evolution de la production de pétrole brut du Cameroun



Selon une certaine opinion largement répandue dans la sous-région, le pétrole n'a pas été, contrairement aux attentes, un outil de développement économique des pays producteurs. On souligne par exemple que le Gabon, malgré un revenu par tête d'habitant très élevé (6 237 dollars des Etats-Unis en parité de pouvoir d'achat, en 2000), dû en très grande partie au pétrole, est, d'après l'Indicateur du Développement Humain du PNUD, pour ce pays estimé à 0,637, classé dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire au même titre que Sao-Tomé et Principe (0,632), un pays non

producteur de pétrole. Un excellent thème pour une profonde réflexion que la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique / Afrique centrale entreprendra en 2004 dans le cadre de ses publications sur l'industrie du pétrole et du gaz de l'Afrique centrale. Cette réflexion devrait, entre autres, se pencher sur les enjeux surtout politiques autour des hydrocarbures, le contrôle effectif des hydrocarbures par les firmes pétrolières étrangères, l'instabilité des revenus pétroliers et la mauvaise utilisation des revenus pétroliers, pour tenter d'expliquer le paradoxe sus-mentionné.

Tableau 2 : Contribution du PIB pétrolier au PIB nominal au Gabon

Année	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993
en % du PIB	36.0	17.9	22.1	18.4	29.1	34.6	32.0	30.2	30.2
	<b>1994</b>	<b>1995</b>	<b>1996</b>	<b>1997</b>	<b>1998</b>	<b>1999</b>	<b>2000</b>	<b>2001</b>	<b>2002</b>
	40.5	40.1	44.3	41.2	27.4	38.0	48.2	41.5	37.6

Source : CEA et BEAC.

### III.1 – Des relations entre firmes pétrolières et Etats dominées par des enjeux politiques

Les relations entre firmes pétrolières et pays hôtes sont souvent évoquées dans les controverses sur le pétrole en Afrique centrale. Ces relations, en principe, ont pour bases les codes pétroliers, les réglementations fiscales et les accords passés entre les parties. Mais elles sont très complexes et souvent dominées par des enjeux financiers et politiques énormes.

Les enjeux politiques sont au moins aussi importants que les enjeux financiers. Le caractère

stratégique de l'énergie en tant qu'élément indispensable au fonctionnement des industries et au développement des pays confère au pétrole, la principale source énergétique actuelle au monde, un rôle stratégique. Ce rôle pousse les Etats occidentaux à soutenir leurs compagnies pétrolières, renforçant ainsi dans les pays en développement et en Afrique centrale en particulier, la transnationalisation de l'industrie pétrolière. Ainsi, des relations entre multinationales et pays hôte, on a évolué vers les relations entre Etats, comme le montrent les expériences vécues

ces dernières années dans la sous-région, notamment au Congo.

A cette évolution qui renforce la dimension politique sur la scène pétrolière de l'Afrique centrale s'est ajoutée une autre dynamique, l'implantation progressive des firmes pétrolières non européennes, notamment américaines, dans la sous-région. Un rapide inventaire des firmes pétrolières présentes dans la sous-région et au Gabon en particulier montre cette tendance vers la

globalisation d'une industrie autrefois dominée par les européens. Cette présence des firmes non européennes dans certains cas a bouleversé les relations entre pays producteurs et Etats d'origine des firmes multinationales, relations patiemment tissées au fil des années. Elle rend encore plus difficiles et plus complexes, les jeux politiques autour des hydrocarbures et... le contrôle en Afrique centrale de ces ressources.

Tableau 3 : Firmes pétrolières étrangères opérant au Gabon

TotalFinaElf	Française
Perenco	<i>Id.</i>
Shell-Gabon	Néerlandaise
Panafrican-Ocelot	Américaine
Amerada Hess	<i>Id.</i>
Forcenergy Nescor	<i>Id.</i>
Pioneer	<i>Id.</i>
Andarko	<i>Id.</i>
Vaalco	<i>Id.</i>
Marathon	<i>Id.</i>
BHP	<i>Id.</i>
Fusion Oil and Gas	Australienne
Energy Africa	Sud Africaine
Agip	Italienne

Source : DGH, Ministères des hydrocarbures.

Les lois qui régissent en Afrique centrale les activités pétrolières stipulent entre autres que les hydrocarbures gazeux et liquides qui se trouvent dans le sous-sol de ces pays sont propriétés de l'Etat. Celui-ci se réserve le droit de réaliser directement des opérations pétrolières sur tout son territoire. Il peut le faire aussi par l'intermédiaire des firmes minières ayant conclu avec lui des contrats.

Les pays n'ayant pas les capacités financières et techniques adéquates, encore moins une expérience confirmée en matière d'exploration et de développement des hydrocarbures, c'est la deuxième alternative qui est appliquée dans la sous-région.

La conduite des opérations d'exploration et de développement des gisements est donc confiée aux firmes minières étrangères. Les conditions surtout fiscales et financières de ces opérations sont détaillées dans des clauses négociées entre l'Etat et les sociétés pétrolières, dans le cadre des accords qui sont conclus avant l'octroi des permis de recherches. Car les codes pétroliers et les orientations des lois en matière d'hydrocarbures de la sous-région, à l'instar de ce qui se passe ailleurs dans le monde, ne définissent que les grandes lignes des régimes de recherches et de l'exploitation des hydrocarbures.

### Exemple d'octroi de permis de recherche

Pour accorder ledit permis, l'Etat a négocié en direct avec une société de son choix (Cas du Congo) ou a effectué un appel d'offres (Gabon). Dans la plupart des cas, les compagnies pétrolières s'associent sur un même bloc pour partager les risques. Le permis d'exploration offshore sur les blocs Astrid et Anton par exemple a été accordé à un consortium franco-américain constitué par Total et le groupe Vanco-Gabon, filiale du Groupe Américain Vanco, laquelle filiale comprend comme actionnaires Unocal, Vanco Energy Company, Keer-Mac Gee et Reading and Bates). L'une de ces compagnies, le plus souvent celle qui est majoritaire, sera l'opérateur en charge des travaux d'exploration, puis, dans le meilleur des cas, de production. Dans les cas d'Astrid et Anton, l'opérateur est Total, qui détient 28 % des actions. Après l'octroi du permis de recherche,

- un bonus est remis à l'Etat pour avoir le droit d'entrer sur le bloc ;
- des dispositions contractuelles définissent la répartition de la production. Ces dispositions peuvent être des concessions ou des contrats de partage de production.

Dans les années 90, encouragés par les Institutions de Bretton Woods, les accords dits de "partage de production" ont pris le pas sur les régimes de concession ou encore de "système de redevances".

Le contrat de type "partage de production" est en fait un contrat d'assistance technique et financière. L'Etat reste titulaire des droits et titres miniers. La société pétrolière étrangère prend en charge et à ses risques, tous les investissements d'exploration, et en cas de découverte de gisements commercialisables, les frais de leur développement. Elle se fait rembourser sur une partie de la production annuelle, le *Cost Oil* dont le taux au Gabon est de 50 %.

L'Etat se rémunère sur la partie restante de la production, diminuée de la redevance minière proportionnelle. C'est le *Profit-Oil* qu'il partage avec la firme pétrolière, selon les modalités fixées dans l'accord pétrolier.

De ce type d'accord, tout comme dans le système de redevances, on retient que l'outil de production est aux mains de la firme pétrolière étrangère. Même s'il affiche une certaine détermination, l'Etat n'est donc pas en mesure de contrôler la production pétrolière, qui lui est imputée : les statistiques officielles de production sont communiquées à l'Etat par la compagnie pétrolière. Des statistiques qui évidemment influent sur les revenus pétroliers, que ce soit à travers les taxes et redevances, ou à travers le *Profit-Oil*.

Concernant d'ailleurs les taxes, elles peuvent faire l'objet d'avenants. D'une manière générale,

les accords pétroliers peuvent faire et ont, dans la sous-région, souvent fait l'objet d'amendement(s). Ceci pour « tenir compte d'une situation nouvelle ou corriger quelque détail ». Par exemple, dans un pays de la sous-région, un article de la Convention de recherches d'exploitation et de transport d'hydrocarbures signé entre le gouvernement de ce pays et le Consortium pétrolier opérant sur le territoire du pays concerné, a été modifié pour faire profiter les prêteurs constitués hors de ce pays, des exonérations de tous impôts, droits, taxes et autres charges de nature fiscale sur les sommes que ceux-ci recevraient directement du Consortium, lesquelles exonérations n'étaient accordées qu'aux actionnaires du Consortium et sociétés affiliées.

Par ailleurs, un autre article de la même Convention a été modifié pour, entre autres, introduire une distinction quant au taux à appliquer à l'impôt sur les sociétés, entre trois champs pétroliers jugés très importants et d'autres champs du pays. Alors que ce taux est de 50 %, un certain coefficient prenant en compte certains facteurs, tels que le niveau du prix du brut de référence, les prix de pétrole brut cumulés des trois champs, a été introduit pour ces champs singularisés. Plus encore, en raison de ce nouveau mode de calcul, l'amendement apporté à la Convention stipule que les dispositions d'un certain article du code pétrolier de ce pays ne sont plus applicables.

En bref, plusieurs facteurs tendent à montrer que les accords pétroliers profiteraient davantage aux firmes pétrolières qu'aux Etats producteurs. Il est à noter d'ailleurs que ces firmes bénéficient en outre de la liberté de déposer à l'extérieur, les fonds

En bref, plusieurs facteurs tendent à montrer que les accords pétroliers profiteraient davantage aux firmes pétrolières qu'aux Etats producteurs. Il est à noter d'ailleurs que ces firmes bénéficient en outre de la liberté de déposer à l'extérieur, les fonds acquis ou empruntés « pourvu que le montant impliqué ne dépasse pas les obligations fiscales et les besoins locaux de la société pétrolière dans le pays concerné » et de transférer à l'extérieur les produits de vente, les dividendes et autres gains, y compris le capital investi et les produits de liquidation de leurs avoirs. Un bénéfice qu'elles utilisent pleinement, laissant à l'Etat seul la responsabilité d'investir dans le développement économique de son pays. Et comme les autres secteurs de développement ont été dans la plupart des cas « négligés » au profit du pétrole, c'est évidemment au secteur pétrolier qu'on a recours.

Or les revenus pétroliers sont instables et leur gestion en Afrique centrale est souvent questionnée.

### III. 2 – L'instabilité des recettes pétrolières

La monnaie des transactions pétrolières en Afrique centrale est le dollar des Etats Unis. Les fluctuations à la baisse de cette monnaie, la volatilité des cours du baril, ou la combinaison de ces deux facteurs, sont sources d'instabilité pour les revenus pétroliers : par exemple, en décembre 1998, l'effondrement des cours du baril qui ont chuté à 10 dollars après un pic de 40 dollars au début des années 90, a entraîné des perturbations économiques sérieuses au Gabon qui sont encore très présentes dans les mémoires.

Tableau 4 : Cours du pétrole, Nigeria Bonny Light (\$ le baril)

1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999 (1)	1999 (2)	2000 (1)	2000 (2)	2001 (1)	2001 (2)
19,95	17,57	16,21	17,34	21,24	19,40	12,77	13,48	22,60	26,99	29,94	26,53	22,40

Ces prix sont des moyennes des cotations hebdomadaires FAB ; à partir de 1999, moyenne semestrielle.

Source : OPEP, *Annual Statistical Bulletin*.

Cette instabilité des recettes pétrolières peut être minimisée par une couverture des risques et être contrôlée par un fonds de stabilisation des recettes pétrolières. Dans la plupart des pays producteurs de la sous-région, ces mécanismes n'existent pas et on note également qu'il n'y a pas de mécanisme de stabilisation des budgets nationaux. Dans un tel contexte, des perturbations des estimations budgétaires du pays

peuvent se produire en cas de baisse des revenus pétroliers, comme cela s'est passé au Gabon en 1999 : les autorités compétentes gabonaises ont du revoir leur budget à la baisse. Une situation qui, par ailleurs, a contribué à endetter davantage le pays. Selon certaines sources, le Gabon accuserait aujourd'hui une dette extérieure d'environ 1 545,3 milliards de Francs CFA, un handicap majeur aux efforts de développement du pays.

Tableau 5 : Encours de la dette extérieure du Gabon

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002 <sup>e</sup>	2003 <sup>p</sup>
Encours de la dette extérieure (en milliards de FCFA)	1841,1	1873	1933,8	1909,8	1747	1582,5	2012,6	1764,6	1545,3
Service de la dette (en milliards de FCFA)	386,5	339,4	363,6	369	366,4	429,3	570,4	365,2	336,1
Encours de la dette extérieure/PIB (en %)	74,4	64,3	62,2	72,2	61,5	44,2	59,7	52,9	47,7
Ratio du service de la dette / PIB (en %)	15,6	11,7	11,7	13,9	12,9	12,0	16,9	10,9	10,4

Source : CEA-AC, BEAC.

e : estimation ; p : prévision.

### III. 3 – Une utilisation des recettes questionnée

Dans la plupart des pays producteurs de pétrole de la sous-région, la gestion des recettes générées par l'industrie pétrolière soulève des polémiques, les populations se demandant souvent quelle utilisation est faite « des revenus générés par leur pétrole ».

Le faible niveau de développement des pays producteurs évoqué plus tôt, mais également l'opacité dans la gestion des revenus pétroliers alimentent ces polémiques. Il est vrai que, dans la plupart des cas, les revenus pétroliers ne transiennent pas par les habituelles structures d'accueil des recettes de l'Etat. Cette situation alimente une certaine opinion pour qui les revenus pétroliers serviraient plus à soutenir les options politiques des pouvoirs en place qu'à soutenir les efforts de développement. Une autre opinion souligne aussi les choix désastreux en matière d'investissements, lorsque les revenus pétroliers sont utilisés à des fins publiques, notamment les investissements de prestige sans effet d'entraînement sur les économies.

A ces opinions locales s'est ajoutée la voix de la Communauté internationale, notamment celle des institutions de Bretton Woods. Ces institutions, très soucieuses d'une bonne gestion de ces revenus qui garantirait le remboursement par les pays de leurs dettes envers elles, ont ces dernières années, inciter les gouvernements des pays producteurs à prendre des mesures pouvant garantir une bonne utilisation de ces ressources.

Actuellement, le modèle de bonne gestion le plus cité est celui mis en place au Tchad qui dans un avenir très proche rejoindra le club des pays producteurs de pétrole de l'Afrique centrale. Une des questions-clé dans les négociations relatives au projet de l'oléoduc Tchad-Cameroun qui va acheminer le pétrole de Doba à Kribi aura été la gestion des revenus pétroliers. Sous l'impulsion de la société civile et aussi de la Banque mondiale, le gouvernement tchadien a pris des mesures sans précédent dans la sous-région, visant à orienter la plus grande partie des futurs revenus vers la réduction de la pauvreté, ceci sur fond de transparence dans la gestion desdits revenus.

Dans ce cadre, en décembre 1998, le Parlement Tchadien a approuvé une loi spécifiant les objectifs du gouvernement en matière de réduction de la pauvreté, et les arrangements pour l'utilisation des revenus pétroliers. Sous cette loi, 10 % des revenus et royalties seront tenus par fidéicommis pour les générations futures. 80 % du montant restant seront utilisés pour l'éducation, la santé et autres services sociaux, le développement rural, les infrastructures, la protection de l'environnement et la gestion des ressources en eau ; 5 % pour le développement régional de la zone productrice de pétrole, en plus des fonds gouvernementaux qui lui seront alloués pour son développement. Et 5 % pour les dépenses de fonctionnement et d'investissements courants de l'Etat.

Tableau 6 : **Distribution des recettes pétrolières d'après la loi portant gestion des revenus**

Impôts, taxes droits de douanes directement versés sur les comptes du trésor public		
Dividendes et redevances déposés dans un compte ouvert auprès d'une institution internationale et appelé compte offshore. Ces ressources seront réparties comme suit :	90 % seront versés sur des comptes spéciaux du trésor ouverts dans une ou deux banques de la place.	80 % de ces sommes seront destinés aux secteurs prioritaires. 5 % affectés aux dépenses de fonctionnement et d'investissement courants de l'Etat pour une période de 5 ans à compter de la date de production. 5 % iront aux collectivités décentralisées de la région productrice.
	10 % seront déposés dans un compte d'épargne auprès d'une institution financière internationale, au profit des générations futures.	

Source : ECO-TCHAD 002/09/99.

Par ailleurs, la loi a créé un comité de supervision chargé de contrôler l'utilisation des revenus pétroliers. Ce comité comprend des représentants du gouvernement, du parlement, de la justice et de la société civile. Le travail de ce comité sera financé par un crédit de l'Agence Internationale de Développement, de même que les frais relatifs au renforcement de la comptabilité générale du Tchad et à la diffusion de l'information sur les dépenses du gouvernement.

Enfin, il a été prévu des audits des comptes pétroliers, des réexamens des dépenses par le gouvernement et la Banque, et des arrangements spéciaux pour l'acheminement des fonds et rendre compte de leur utilisation. Un bon modèle, pourvu qu'il soit appliqué.

Parmi les autres mesures prises dans la sous-région pour assurer une transparence dans la gestion des revenus pétroliers, on peut citer les cas du Cameroun et de la Guinée Equatoriale.

Au Cameroun, sous l'impulsion de la Banque mondiale approchée par ce pays dans le cadre de l'initiative PPTE, les recettes pétrolières (impôts, taxes, droits des douanes, redevances et dividendes), qui jadis faisaient l'objet d'un compte spécial, sont désormais budgétisées et versées sur les comptes du trésor public.

En Guinée Equatoriale, le gouvernement a créé le 5 août 1999, un comité de suivi des activités du pétrole. C'est une mesure louable. Il ne reste qu'à la rendre effective.

#### IV – Conclusions / Remarques

Les éléments soulignés dans la présente note comme certains des facteurs pouvant expliquer la situation paradoxale de l'Afrique centrale, une sous-région dotée de ressources en hydrocarbures et productrice de pétrole brut mais pauvre, sont connus. Le plus important, c'est la volonté de l'Afrique centrale de s'attaquer à cette situation, afin qu'elle tire profit des opportunités qu'offre l'offshore profond et de celles qui pourraient résulter de la géostratégie qui se met en place dans le monde, notamment avec les événements en Irak.

Ce pays, avec ses 112 milliards de baril de réserves prouvées, soit 11 % des réserves mondiales et peut être 220 milliards de ressources probables, classé deuxième réserve mondiale de pétrole, demeure pour le moment incontournable. Ce d'autant plus que le développement des réserves d'Asie centrale — au demeurant moins importantes que celles de l'Irak — dans le cadre d'une nouvelle politique énergétique mondiale qui minimisera l'importance actuelle des pays du Moyen-Orient, exige des investissements très lourds. L'élargissement de l'accès du pétrole russe au marché mondial, par exemple, passe par un développement des infrastructures (réseaux d'exportation et modernisation des ports) non seulement coûteux mais qui ne peut être réalisé dans un délai court. Dans cette perspective, un regain d'intérêts pour les petites sources d'approvisionnement, qui pourrait à court terme profiter à l'Afrique centrale, est peut-être possible.